

COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 6 juillet 2011.

Présents : QUERET Jean-Louis, Maire, GENREAU François, SEILLIEBERT Christophe, GOUDON Valérie, adjoints, BREUILLE-MARTIN Daniel, COMPERAT Jean-Raymond, PREVOST Yvette.

Absents excusés :

CHICON Pierre a donné pouvoir à PREVOST Yvette

LARBI Laurent a donné pouvoir à QUERET Jean-Louis

QUARTIER David a donné pouvoir à SEILLIEBERT Christophe

Absents : DURVILLE Julien.

Secrétaire de séance : GOUDON Valérie

Après lecture du compte rendu de la réunion précédente, les membres du conseil approuvent et signent le registre des délibérations.

ORDRE DU JOUR :

2011/033 et 2011/034 Tarif cantine :

Le maire informe le conseil que la société API Restauration, qui fournit les repas pour la cantine, augmente le prix du repas de 1,5%, soit 0.4centimes d'euro. Le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter le prix du repas.

Par ailleurs, le conseil prend une délibération, pour que les changements de tarifs, lorsqu'ils ont lieu, soient appliqués au 1^{er} septembre, et non au 1^{er} octobre comme actuellement.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

2011/035 Schéma intercommunal :

M. le Maire explique le schéma intercommunal reçu par la Préfecture et fait part au conseil que les communes de Champlost et Venizy ne sont pas incluses dans la communauté de communes de Briennon / Seignelay en rappelant que le vote des élus, qui allait dans ce sens, n'avait pas été respecté.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prononce son désaccord sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal concernant les secteurs de Briennon sur Armançon et de Seignelay et réaffirme sa volonté d'intégrer les communes de Champlost et de Venizy à la future communauté de communes de Briennon / Seignelay.

2011/036 Fuite d'eau chez un particulier:

Mr le maire et Christophe SEILLIEBERT se sont rendus à Vachy, au domicile des personnes, qui avaient envoyé un courrier suite à une facture d'eau de 1309,56 € (soit 801m³). Il s'avère que la fuite se situe au joint, sorti de compteur coté propriétaire. Après étude des relevés d'eau, la consommation moyenne de ce foyer est de 100m³/an. Le maire propose, à titre exceptionnel, un allègement de la facture de 350m³ soit la moitié de la quantité due à la fuite. Après débat par le conseil pour statuer sur ces faits, la fuite étant au niveau du compteur, et non sur le réseau du particulier, il décide d'opter pour la proposition de M. le Maire.

Il restera à la charge du propriétaire une facture correspondant à une réduction de soit 350 m³.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

Il est cependant rappelé qu'un contrôle régulier des compteurs est à effectuer par les utilisateurs afin d'éviter ce genre de situation.

2011/037 Facturation eau propriétaire/ locataire :

Mr le Maire explique que depuis des années, une décision avait été prise concernant les factures d'eau pour les logements locatifs, pour éviter les impayés des locataires qui partent sans laisser d'adresse ; la facture d'eau étant libellée au nom du propriétaire. Il faut rappeler que ce dernier reste de toute façon redevable des impayés.

Cependant Mr le Maire précise que cette décision avait été prise mais que la délibération n'a jamais été retrouvée. Il serait donc opportun de reprendre une nouvelle délibération pour clarifier la situation.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

L'article 5 du « règlement intérieur du service public des eaux de Champlost », approuvé par le Préfet de l'Yonne le 10 mars 1938, va dans ce sens.

QUESTIONS DIVERSES :

Lagune :

En vue de l'élaboration d'un dossier « loi sur l'eau » exigé par l'AESN (Agence de l'eau Seine Normandie) pour donner, enfin un statut réglementaire à la lagune, François Genreau a été chargé par le Conseil de faire les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes.

L'IDEA chargé du suivi de la lagune a procédé à des mesures en amont et en aval de la station. Si les résultats répondent encore aux critères imposés par l'arrêté du 22 juin 2007 sur les lagunages, ils en reste pas moins que les rejets à l'aval de la lagune ne sont pas bons en particulier concernant le phosphore et l'ammoniaque (système d'évaluation établi à partir de la grille SEQ.EAU).

Jean-louis QUERET se charge de prendre contact avec le bureau d'études BIOS pour que soit rédigé un dossier de déclaration loi sur l'eau à partir des données fournies par l'IDEA.

Le rapport préconise, pour le bouchage de la canalisation de sortie, de réaliser une cloison siphonide en bois pour éviter que les branchages flottants ne viennent s'engouffrer dans la canalisation de sortie.

En outre pour éviter la chute de branche dans le 3^{ème} bassin, il serait opportun de faire élaguer les arbres situés en bordure de la lagune. Le propriétaire sera contacté

Assainissement de Vachy :

François GENRAU, chargé de ce dossier, fait part au conseil de l'avancement du projet d'assainissement. Un nouveau scénario a été envisagé avec l'ingénieur de l'ATESAT.

Il s'agit de prévoir un raccordement des 2 hameaux Vachy-Prunelles en collectif sur le futur réseau de la commune de Bellechaume avec 2 postes de refoulement.

Le bureau d'études BIOS a été chargé d'établir et de chiffrer ce projet. La commune de Bellechaume ayant au préalable donné son accord de principe. Les bureaux d'études chargés du dossier d'assainissement devront intégrer ce nouveau scénario. Le lagunage « système de jardins filtrants » passant de 600 à 800EH (Equivalent Habitant).

Plusieurs réunions se sont déjà tenues, tant à Champlost qu'à Bellechaume.

Les contacts avec l'ATESAT (Philippe CANAULT), l'IDEA (Roland CHUINE) et l'Agence de l'eau (François PRUDENT) sont réguliers.

Actuellement tous les partenaires sont en possession du dossier Champlost concernant le raccordement Vachy-Prunelles. Il reste à les étudier et à les « affiner » pour la réunion prévue au siège de l'Agence de l'Eau à SENS le 21 septembre 2011.

La décision sera prise sans doute en octobre- novembre et un dossier de zonage d'assainissement sera établi. Une réunion publique se tiendra, nous l'espérons avant la fin de l'année pour que l'enquête publique soit lancée en 2012.

Changement de photocopieur :

Suite à l'achat d'un photocopieur pour le secrétariat de mairie, l'ancien a été mis aux écoles primaires, et celui des écoles a été mis à la poste. Ce dernier servira à rendre service aux personnes désirant une photocopie lorsque la mairie est fermée. Le tarif sera de 0.20cts d'euro pour une copie format A4.

Travaux trop plein de la source :

Les travaux d'un montant de 17471,10 € TTC concernant les canalisations du trop plein de la source, rue du faubourg à Vachy, ont été réalisés, comme convenu, la commune a pris à sa charge les 2/3 de la facture et le syndicat mixte des eaux le 1/3 restant.

D'autre part, il a été réalisé un regard de décantation pour un montant de 4497,92 € TTC pris en charge sur le budget eau / assainissement.

Chemin de Chailley :

Le maire annonce que la tranche concernant les travaux prévus du chemin de Chailley est terminée. La facture est de 16720,08€, subventionnée par le conseil général à hauteur de 7198.00€.

Subventions du Conseil Général pour la réalisation des travaux de voirie :

Le maire informe le conseil municipal de la possibilité d'obtenir des subventions par le Conseil Général, pour des travaux de voirie suite à l'hiver rigoureux. Une enveloppe de 29189 € est allouée aux communes du canton. M. le maire a fait réaliser des devis pour 3 chemins de la commune.

- Chemin Neuf à Boudernault
- Ruelle de la poste à Champlost
- Chemin du bas de Vaudupuits

Cette année, vue la demande de nombreuses communes, la subvention allouée ne sera que d'environ 20%, alors que l'an passé elle se montait à environ 50%.

Le choix des travaux pour le chemin du bas de Vaudupuits est décidé.

Démarchage pour l'installation de filtres pour « améliorer » la qualité de l'eau :

Daniel BREUILLE-MARTIN informe le conseil, qu'il a été démarché, à son domicile, par une société de vente de filtres pour améliorer la qualité de l'eau. Il veut mettre en garde la population contre cette pratique, et notamment insister sur le fait qu'ils présentent l'eau de la commune comme « impropre » à la consommation. Des contrôles sur la qualité de l'eau sont réalisés régulièrement par ARS de Bourgogne et les résultats sont affichés en mairie.

Conseil d'école :

Mr le Maire et Christophe SEILLIEBERT ont assisté au conseil d'école le 16 juin 2011.

L'effectif pour la rentrée scolaire 2011/12 sera de 90 enfants. Rien de spécial à signaler à part quelques menus travaux à réaliser dans les classes, ainsi que l'achat d'écran d'ordinateurs, En outre, les toilettes de la maternelle seront repeintes.

Révision Liste électorale : désignation des délégués.

Le mandat des délégués à la commission de révision des listes électorales arrive à expiration.

La commune recherche 2 personnes pour les remplacer, les délégués sortant ne pouvant être reconduits deux fois de suite.

La séance est levée à 23h15.

Vu par nous, Jean-Louis QUERET, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 13 juillet 2011 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884.

Le Maire,

